

Avis aux Actionnaires de :
First Eagle Amundi Resilient Equity Fund

Cher/Chère Actionnaire,

Nous, le conseil d'administration de First Eagle Amundi (le « **Fonds** »), souhaitons vous informer du changement suivant dans la politique d'investissement du compartiment First Eagle Amundi Resilient Equity Fund (le « **Compartiment** ») :

À compter du 14 octobre 2026, la politique d'investissement du Compartiment sera modifiée pour permettre une exposition accrue aux fiducies de placement immobilier (REIT) allant jusqu'à 25 %.

Politique d'investissement jusqu'au 13 octobre 2026	Politique d'investissement à partir du 14 octobre 2026
Politique d'investissement [...] Un maximum de 10 % de l'actif net du Compartiment peut être investi dans des actifs liquides auxiliaires et des matières premières (tels que des ETC d'or). Le Compartiment peut également investir dans des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des instruments du marché monétaire. Les investissements du Compartiment dans des obligations seront principalement réalisés à des fins de gestion de trésorerie et les instruments seront principalement notés « investment grade ». Aucun investissement ne sera réalisé dans des Titres en difficulté. Les titres sinistrés après l'achat peuvent être conservés, mais ne dépasseront en aucun cas 5 % de l'actif net du Compartiment.	Politique d'investissement [...] Le Compartiment n'investira pas plus de 25 % dans des fiducies de placement immobilier (REIT). Un maximum de 10 % de l'actif net du Compartiment peut être investi dans des actifs liquides auxiliaires et des matières premières (tels que des ETC d'or). Le Compartiment peut également investir dans des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des instruments du marché monétaire. Les investissements du Compartiment dans des obligations seront principalement réalisés à des fins de gestion de trésorerie et les instruments seront principalement notés « investment grade ». Aucun investissement ne sera réalisé dans des Titres en difficulté. Les titres sinistrés après l'achat peuvent être conservés, mais ne dépasseront en aucun cas 5 % de l'actif net du Compartiment.

Si vous n'acceptez pas tout ou partie de ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos actions sans commission de rachat, conformément au prospectus de First Eagle Amundi.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

- ABN AMRO Bank N.V., Belgian Branch
- Borsbeeksebrug 30
- 2600 Antwerp

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

NOM DU FONDS :

First Eagle Amundi

FORME JURIDIQUE :

domiciliée au Luxembourg

SIÈGE SOCIAL :

5, allée Scheffer, 2520, Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg

SOCIÉTÉ DE GESTION :

Amundi Luxembourg S.A.

COORDONNÉES

Adresse : BP 1104 – L-1011 Luxembourg

Téléphone : +352 26 86 80 01

Fax : +352 26 86 80 99

info@amundi.com

DOCUMENTATION :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports financiers sont disponibles sur www.amundi.lu/amundi-funds et peuvent gratuitement être obtenus sur demande au siège social.